MÉMOIRE COMMUN

de la Société québécoise de la déficience intellectuelle, de la Fédération québécoise de l'autisme, de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées, et du Réseau communautaire en santé mentale

Élaboration du quatrième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Version facile à lire









Une autre façon de communiquer



Comment ce mémoire a été rédigé et approuvé

Les demandes présentées dans ce mémoire ont été discutées par les cinq organisations qui signent le document. Chaque organisation a fait ses propres consultations pour s'assurer que les membres étaient d'accord avec le contenu.

Toutes les demandes dans le document ont été approuvées par les organisations qui signent le mémoire. Les demandes sont variées et touchent l'ensemble des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale au Québec.

Dépôt légal juin 2023 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada ISBN: 978-2-921037-43-3

Juin 2023

Rédaction: Samuel Ragot, SQDI

Ont contribué à la rédaction : Véronique Vézina (FQA), Lili Plourde (FQA), Isabelle Tremblay (AQRIPH), Séverine De Sensi (COPHAN), Charles Rice (COSME), Andrée Gagnon (COSME).

Relecture: Amélie Duranleau, Anick Viau, Noémie Téchède

Introduction

Le gouvernement du Québec a demandé à la population de donner son avis sur qui devrait être inclus dans le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce plan sert au gouvernement du Québec pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Il contient des actions que le gouvernement veut faire.

Dans ce contexte, les organisations de personnes en situation de handicap ont décidé de travailler ensemble pour proposer des idées au gouvernement. Les organisations pensent qu'il faut que toutes les personnes aient accès à un niveau de vie adéquat. Pour y arriver, il faut que le gouvernement agisse sur plusieurs choses. Par exemple, les organisations voudraient que le gouvernement améliore les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale, ou encore le Programme de revenu de base.

Les organisations veulent aussi que le gouvernement travaille plus sur les enjeux de logement, de transport, ou de travail et de participation des personnes en situation de handicap dans la société.

Ce document présente les demandes des organisations de façon plus accessible que le document envoyé au gouvernement. Toutes les demandes sont présentées de façon plus générale. Toutes les sections sont les mêmes que dans le document envoyé au gouvernement. Les numéros des recommandations envoyées au gouvernement sont indiqués entre parenthèses. On peut consulter la recommandation qui a été envoyée au gouvernement en annexe.

I. Sécurité financière

Les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap au Québec ont beaucoup travaillé sur les questions de sécurité financière. La sécurité financière c'est avoir un revenu qui permet de payer son loyer, son épicerie et de faire d'autres dépenses. Malheureusement, au Québec, les personnes en situation de handicap sont souvent incapables de payer ces dépenses. Même si le nouveau Programme de revenu de base aide, il reste encore du travail à faire.

Cette section présente les demandes des organisations qui ont signé le document.

A. Améliorations au Programme de revenu de base (PRB)

Le Programme de revenu de base est une avancée importante. Il donne plus d'argent aux gens qui bénéficient du programme. Par contre, il reste des choses à améliorer et à régler.

i. Montant et fonctionnement du Programme de revenu de base (PRB)

Le montant du Programme de revenu de base est insuffisant pour garantir la sécurité financière aux personnes. Les organisations voudraient que le montant de la prestation soit plus élevé (recommandation 1). Elles voudraient aussi que le montant soit révisé selon l'augmentation du coût de la vie (hausse des prix) au courant de l'année (recommandation 6).

Aujourd'hui, il est possible de travailler même en recevant le PRB, mais il y a des limites. Les organisations voudraient supprimer ces limites (recommandation 2). Les organisations voudraient aussi que l'argent versé soit calculé seulement en fonction du revenu de la personne. Pas selon celui de la conjointe ou du conjoint (recommandation 3).

Il y a aussi des problèmes pour les personnes qui vivent en ressource intermédiaire ou en ressource de type familiale. Ces personnes ne touchent pas entièrement l'argent qu'elles devraient avoir. Les organisations demandent que cela change (recommandation 4).

Il faut aussi mieux accompagner les personnes qui reçoivent le PRB (recommandation 5). Les règles peuvent être compliquées et il faut aider les gens à mieux les comprendre.

ii. Accès au Programme de revenu de base (PRB)

Rentrer au PRB n'est pas facile. Il faut attendre longtemps au Programme de solidarité sociale. Les organisations voudraient que cela change (recommandation 7). Les organisations demandent :

- que le temps d'attente soit plus court;
- que les personnes qui ont un régime de tutelle plus lourd aient accès au PRB;
- que les parents qui s'occupent d'un enfant ou d'un adulte qui a des besoins élevés aient accès au PRB:
- que les personnes qui ont des contraintes à l'emploi, mais qui vivaient avec une conjointe ou un conjoint aient accès au PRB;
- que les personnes qui ont des contraintes à l'emploi et qui vivent une urgence grave aient accès au PRB plutôt que de devoir attendre;
- que les personnes qui ont des contraintes à l'emploi et qui travaillent, mais qui n'ont pas beaucoup d'argent reçoivent le PRB;
- que les personnes qui ont une invalidité et qui reçoivent de l'argent du Régime des rentes du Québec aient accès au PRB.

Les organisations voudraient aussi que la façon dont les contraintes à l'emploi sont vérifiées change (recommandation 8).

Les organisations aimeraient aussi que le temps passé au Programme de solidarité sociale soit cumulatif (total) pour accéder au PRB (recommandation 9). Actuellement, il est consécutif (d'un coup, sans arrêt). Les organisations voudraient aussi que le temps qui est passé au Programme d'aide sociale avec des contraintes temporaires à l'emploi soit compté pour avoir accès au PRB (recommandation 10).

Aussi, les organisations voudraient que les personnes qui sont sur le Programme de solidarité sociale et qui vont en prison ou à l'hôpital pour plus que 6 mois aient accès au PRB à long terme (recommandation 11).

iii. Autres demandes en lien avec le PRB

Elles voudraient qu'une recherche soit faite pour vérifier si le PRB aide vraiment les gens (recommandation 12). Elles voudraient aussi qu'il y ait des réunions pour parler du PRB et voir comment l'améliorer (recommandation 13).

Les organisations voudraient que le gouvernement crée des programmes d'emploi pour les personnes en situation de handicap (recommandation 14). Cette demande est surtout pour les gens qui ont plus de difficultés à trouver un emploi.

Enfin, les organisations aimeraient que le gouvernement du Québec travaille avec le gouvernement du Canada pour que les différents programmes d'aide financière pour les personnes en situation de handicap fonctionnent ensemble (recommandation 15).

B. Recommandations pour la mise à jour des Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale

La ministre au Québec a annoncé qu'elle voulait mettre à jour les Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale. Les organisations ont des propositions pour faire cette mise à jour.

Elles veulent que les programmes soient plus simples et que le gouvernement aide plus les gens (recommandation 16). Il faut aussi accompagner les personnes qui n'ont pas beaucoup d'aide dans la société (recommandation 21).

Les organisations veulent que les gens puissent travailler plus (recommandation 17). Elles veulent que les personnes puissent garder plus d'argent dans leur compte en banque (recommandation 18).

Il faudrait aussi que les personnes qui reçoivent de l'argent des Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale puissent vivre avec une conjointe ou un conjoint sans être pénalisées (recommandation 19).

Les organisations demandent que les personnes bénéficiant de l'aide financière du programme ne payent pas d'impôt sur cette prestation (recommandation 20). Comme ça elles gardent plus d'argent pour elles.

Les organisations voudraient aussi que les dettes à l'aide sociale et à la solidarité sociale soient annulées (recommandation 22). Ces dettes sont injustes et pénalisent beaucoup les gens.

Les organisations aimeraient que le gouvernement participe au paiement des taxes des personnes qui ont une maison ou un appartement (recommandation 23). C'est important parce que les taxes peuvent être chères.

Enfin, les organisations souhaiteraient que des diagnostics de handicap soient remis dans la liste du gouvernement. Ces diagnostics permettent d'avoir accès au programme de la Solidarité sociale plus rapidement (recommandation 24). Elles veulent aussi que le gouvernement pense à créer une prestation d'aide financière pour toutes les personnes en situation de handicap (recommandation 25), c'est-à-dire à donner de l'argent à toutes les personnes en situation de handicap pour les aider.

C. Mesures fiscales

Les mesures fiscales sont les avantages que les personnes ont quand elles font leurs impôts. Au Québec, tout le monde est censé faire ses impôts. C'est important parce que les personnes en situation de handicap peuvent avoir de l'argent quand elles remplissent leur déclaration d'impôt.

Les organisations pensent que ces avantages ne sont pas suffisants. Elles veulent les améliorer.

La première demande est de rendre remboursable une mesure qui s'appelle le "Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques" (recommandation 26). Ce montant est pour les personnes en situation de handicap qui ont des besoins importants. Rendre remboursable, cela veut dire qu'on n'a pas besoin de gagner de l'argent pour que le gouvernement nous donne le montant.

Les organisations veulent aussi que le gouvernement du Québec travaille avec le gouvernement du Canada pour que les définitions du handicap soient les mêmes (recommandation 27). Actuellement, ce n'est pas le cas et rend tout plus compliqué.

Les organisations aimeraient aussi que les familles soient plus soutenues. Par exemple en améliorant le crédit d'impôt pour les personnes proches aidantes (recommandation 28) ou en améliorant le Supplément pour enfant handicapé et le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (recommandations 29 et 30). Ces mesures sont utiles, mais elles ne donnent pas assez d'argent aux familles. C'est souvent compliqué d'avoir accès à ces mesures et à cet argent.

Les organisations voudraient aussi que le Régime des rentes du Québec soit changé. Les personnes en situation de handicap qui ont une invalidité et qui ont entre 60 et 65 sont pénalisées actuellement. Les organisations veulent que cela change. Elles veulent aussi que l'argent donné aux personnes soit calculé seulement en fonction de leur situation à elles, pas en fonction des conjointes ou conjoints (recommandation 31).

II. Logement social et accompagnement en logement social, financement à la personne

Avoir une maison ou un appartement qui convient est vraiment important pour les personnes en situation de handicap. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Les organisations voudraient que le gouvernement change plusieurs choses.

Elles veulent qu'on réserve plus de logements pas chers (recommandation 32) et de logements adaptés (recommandations 33) pour les personnes en situation de handicap dans chaque nouvel immeuble (recommandation 32). Il faudrait aussi plus d'aide pour que les personnes en situation de handicap payent leur loyer en général (recommandation 34).

Les organisations voudraient aussi que le gouvernement du Québec construise plus de logements ou qu'il donne de l'argent pour en construire (recommandation 35). Pour faire ça, il faut que les ministères se parlent et travaillent ensemble (recommandation 38).

Enfin, il faudrait qu'il y ait plus d'aide pour soutenir les gens qui habitent en appartement (recommandation 37). Il faut aussi un peu plus de vie dans la communauté pour les gens qui habitent en logement social (recommandation 36). Les organisations veulent surtout éviter que les personnes en situation de handicap aillent habiter en CHSLD sans raison (recommandation 39).

III. Accès aux transports et mobilité

Pour pouvoir travailler ou avoir des loisirs, il faut pouvoir se déplacer. Partout au Québec, c'est de plus en plus difficile de se déplacer. Surtout quand on doit utiliser le transport adapté.

Les organisations voudraient que le gouvernement baisse les prix du transport collectif (métro, bus, tramway) pour les personnes qui ont moins d'argent (recommandation 40). Il faudrait aussi s'assurer que les stationnements pour les personnes en situation de handicap soient gratuits (recommandation 41).

Enfin, les organisations voudraient que le gouvernement améliore le transport collectif (recommandation 42).

IV. Participation sociale, inclusion, lutte aux préjugés et éducation

La participation sociale, c'est participer activement dans la communauté, dans la ville ou le village, ou dans son quartier. L'inclusion, c'est être inclus dans les discussions, prendre des décisions et être traité comme tout le monde. Il y a plusieurs façons de rendre ça plus facile. Les organisations ont plusieurs idées à présenter.

A. Emploi et inclusion en emploi

Les personnes en situation de handicap ont plus de difficulté à trouver un travail. Ce n'est pas parce qu'elles ne veulent pas travailler ou ne peuvent pas le faire, c'est parce que les gens ont des préjugés et que le gouvernement n'aide pas assez. Les organisations aimeraient que le gouvernement aide plus les personnes à trouver un emploi.

Par exemple, les organisations voudraient que les politiques du gouvernement favorisent plus l'embauche inclusive (recommandation 43). L'embauche inclusive est le fait d'être inclus dans le milieu de travail et d'être payé comme tout le monde. Pour faire ça, il faut de l'argent et il faut changer la façon dont les gens pensent.

En plus, les organisations veulent que les plateaux de travail et les stages soient limités dans le temps. Il faut qu'ils servent à former la personne (recommandation 45). Personne ne devrait passer toute sa vie dans un stage ou sur un plateau de travail, car les personnes n'y gagnent pas d'argent. Les organisations veulent que toutes les personnes en situation de handicap soient payées et qu'elles aient le même traitement que les autres (recommandation 46). Les organisations pensent aussi qu'embaucher des personnes en situation de handicap devrait être plus facile (recommandation 44).

Il faut aussi que les personnes en situation de handicap qui quittent temporairement leur emploi à cause de leur handicap puissent le ravoir plus tard (recommandation 47). Les organisations voudraient que cela s'applique aussi aux parents qui quittent temporairement leur emploi pour aider un membre de la famille (recommandation 48).

Finalement, les organisations pensent qu'il faut augmenter le salaire minimum. Il faut que le salaire minimum permette de vivre bien (recommandation 49).

B. Participation sociale et inclusion

Les personnes en situation de handicap ont le droit de participer et d'être incluses en société comme tout le monde. Pour arriver à ce que ces droits deviennent réalité, les organisations veulent que le gouvernement agisse.

Il faut que la population et le gouvernement comprennent que la participation sociale et économique ne passe pas juste par le travail (recommandation 50). Il y a d'autres formes de participation qui sont importantes, comme faire du bénévolat ou s'impliquer dans un organisme communautaire pour défendre ses droits.

Les organisations voudraient aussi que le système de justice soit plus adapté (recommandation 51). Les personnes en situation de handicap ont souvent des difficultés dans le système de justice. Il faut que les personnes qui travaillent dans ce milieu comprennent mieux les besoins des personnes en situation de handicap.

Parfois, même si la population veut les inclure, les personnes en situation de handicap ne peuvent pas participer parce qu'elles n'ont pas assez d'argent. Il faut donc aider les personnes à payer les coûts liés au handicap (recommandation 52).

Enfin, les organisations aimeraient que le handicap soit inclus dans les analyses gouvernementales. Quand le gouvernement fait un plan d'action ou une recherche, par exemple pour une nouvelle loi, il devrait inclure le handicap (recommandation 53). Cela aiderait à mieux comprendre la réalité des personnes en situation de handicap.

C. Lutte aux préjugés

Les personnes en situation de handicap ou les personnes pauvres sont souvent jugées par les autres. Ces jugements négatifs peuvent faire mal. Il faut que cela change.

Les organisations aimeraient que le gouvernement fasse une campagne pour changer les croyances des gens sur le handicap (recommandation 55) et sur la pauvreté (recommandation 54). Pour y arriver, le gouvernement devrait réunir des experts, des personnes et des organisations pour s'assurer que tout le monde travaille ensemble (recommandation 56).

D. Éducation et études postsecondaires

Avoir accès à l'éducation peut aider les personnes à mieux gagner leur vie et à être incluses plus tard. Malheureusement, il manque d'argent pour que les personnes en situation de handicap soient vraiment incluses à l'école et qu'on les aide à décider de ce qu'elles veulent faire dans la vie.

Les organisations voudraient que les écoles aient plus d'argent pour offrir des services aux élèves en situation de handicap (recommandation 57). Il faudrait aussi que le passage entre l'école et le travail soit mieux fait (recommandation 58). Ce passage n'est pas toujours fait partout au Québec. Les organisations veulent le rendre obligatoire.

Les organisations aimeraient aussi qu'il y ait plus de soutien pour les gens qui veulent aller au CÉGEP ou à l'université (recommandation 59). Il faut plus d'argent pour les étudiants et pour les gens qui les aident (recommandation 60).

E. Financement du filet social, dont les organisations communautaires

En plus de toutes les demandes, les organisations aimeraient que le gouvernement agisse sur d'autres sujets.

Il faudrait notamment qu'il y ait plus d'argent pour les organisations communautaires. Cela permettrait aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à plus de services et d'activités dans la communauté (recommandation 61).

Les organisations voudraient aussi que les services soient plus faciles d'accès. Par exemple, il faut que parler à un psychologue soit plus facile et soit gratuit. Il faut aussi que les autres services de santé et services sociaux soient disponibles (recommandation 62).

Il faudrait aussi que les organisations qui aident les gens à s'alimenter, comme les banques alimentaires, reçoivent plus d'argent (recommandation 63).

Finalement, les organisations pensent qu'il ne faudrait pas baisser les impôts (recommandation 64). L'argent récolté par les impôts peut aider le gouvernement à financer les aides pour les personnes en situation de handicap. Les besoins en termes de services sont grands et le gouvernement manque déjà d'argent. Si le gouvernement veut vraiment que les personnes les plus pauvres et que les personnes en situation de handicap soient incluses, il doit donner des services gratuits et de qualité (recommandation 65). Pour ça, il faut de l'argent.

V. Conclusion

La lutte à la pauvreté concerne tout le monde. Les gens peuvent aider. Les organisations aussi. Mais c'est vraiment le gouvernement qui peut faire le plus de choses. Il faut que cela soit clair pour tout le monde.

Il y a beaucoup de travail à faire pour que les personnes en situation de handicap et les personnes plus pauvres vivent dignement. Il faut améliorer les programmes d'aide financière. Il faut améliorer les mesures fiscales. Il faut s'assurer que les gens puissent aller à leurs activités ou au travail. Il faut que les gens soient respectés au travail. Il faut que les gens aient accès aux services dont ils ont besoin. Il faut pouvoir aller à l'école. Il faut bien d'autres choses encore.

Les organisations demandent plusieurs choses en lien avec ces sujets. Il faut vraiment que le gouvernement entende et que tout le monde travaille ensemble.

La lutte à la pauvreté est vraiment importante. Tout le monde doit participer.

Si vous avez des questions au sujet de ce document, vous pouvez envoyer un courriel à info@sqdi.ca.

Liste des recommandations et ministères concernés

Numéro	Recommandation	Ministère concerné	
	Améliorer le Programme de revenu de base		
1	Établir la prestation de base au PRB au niveau de la Mesure de faible revenu calculée par Statistique Canada (Institut de la statistique du Québec, 2022).	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
2	Éliminer les taux de réduction liés aux gains et revenus de travail.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
3	Individualiser les prestations: a) En priorité, individualiser pleinement la prestation du PRB; b) Alternativement, augmenter le montant des revenus du conjoint, en l'indexant sur le revenu médian au Québec, et ramener le taux de réduction à 15 %.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
4	Revoir la méthode de calcul de l'allocation de dépenses personnelles pour les prestataires du PRB hébergés dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans les ressources intermédiaires (RI) et en hébergement communautaires.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
5	Mobiliser l'ensemble des ministères et organismes dans l'accompagnement des personnes les plus en marge de la société afin de s'assurer qu'elles répondent aux nouvelles obligations de conformité du PRB.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
6	Indexer la prestation afin de tenir compte des chiffres réels de l'inflation comme le gouvernement fédéral le fait pour le Supplément de revenu garanti (indexée en janvier, avril, juillet et octobre afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie mesurée par l'indice des prix à la consommation).	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère des Finances	

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
7	 Donner un accès immédiat et sans passage par le Programme de solidarité sociale aux : Personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sans passage par le Programme de solidarité sociale, <u>OU</u> de façon alternative: ramener le délai d'admissibilité à 30 mois de participation au PSS; Personnes sous curatelle et aux personnes faisant l'objet d'une tutelle modulée équivalente au niveau d'inaptitude de l'ancien régime de curatelle; Parents ou personnes significatives d'enfants ou d'adultes ayant des besoins particulièrement élevés ou n'ayant pas accès à des services et ayant dû quitter leur emploi pour s'occuper d'eux (Gouvernement du Québec, 2020; ministère de la Santé et des Services sociaux, 2021a, 2021b); Personnes seules ayant des contraintes sévères à l'emploi, mais n'ayant pas eu accès au PSS à cause des revenus d'un conjoint ou d'une conjointe dans le passé; Personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi vivant une situation d'urgence (par exemple, violence conjugale), mais n'ayant pas cumulé les mois nécessaires pour l'admission au PRB. Cette mesure vise à favoriser l'indépendance financière des personnes vivant une situation d'urgence en leur donnant les moyens d'en sortir; Personnes ayant eu une reconnaissance de leurs contraintes sévères à l'emploi, bénéficiant d'un programme d'employabilité, mais dont les revenus annuels sont inférieurs à la prestation de base du PRB; Personnes recevant des Prestations d'invalidité du Régime des rentes du Québec recevant moins que le montant de la prestation au PRB. 	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
8	Continuer les travaux entourant la redéfinition et la reconnaissance des contraintes sévères à l'emploi, afin de moderniser l'entrée au PSS et de faciliter l'accès au PRB à terme. Notamment en : Favorisant une approche psychosociale de l'évaluation des contraintes sévères à l'emploi; Considérant les maladies handicapantes qui ne sont pas dans la liste des diagnostics évidents; Considérant les conditions épisodiques ou cycliques.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
9	Rendre cumulative (et non consécutive) la durée de participation au PSS nécessaire pour l'accès au PRB.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
10	Prendre en compte le temps cumulé de participation au Programme d'aide sociale avec des contraintes temporaires à l'emploi dans le calcul du délai d'accès au PRB.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
11	Maintenir l'ancienneté au PSS des personnes incarcérées ou en ressources certifiées en dépendance (centres de toxicomanie) afin que celles-ci ne recommencent pas à zéro le cumul de l'ancienneté afin d'accéder au PRB après chaque incarcération de plus de 6 mois.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
12	Prévoir une étude indépendante à long terme pour évaluer les impacts du PRB pour les prestataires.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
13	Inscrire l'existence d'un comité de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation du PRB dans la <i>Loi sur l'aide aux personnes et aux familles</i> .	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
14	Créer, en collaboration avec le milieu communautaire des personnes en situation de handicap, des programmes inclusifs d'emploi pour les personnes en situation de handicap, tout en maintenant l'accès aux autres programmes et mesures d'employabilité, notamment pour les prestataires du PRB étant plus éloignés du marché du travail.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
15	S'assurer que le PRB soit bien arrimé avec la future prestation canadienne pour les personnes handicapées (Carla Qualtrough, 2021).	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
	Améliorer les Programmes d'aide sociale et de solid	arité sociale
16	Simplifier l'administration et la gestion des programmes afin de prioriser l'accompagnement vers l'inclusion en emploi et toutes autres formes de participation sociale.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
17	Augmenter et annualiser le plafond des gains d'emploi admissibles dans ces programmes (actuellement 200\$ par mois) au moins au niveau du montant de la prestation de base des différents programmes d'aide financière de dernier recours.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
18	Augmenter les seuils de biens et avoirs liquides permis aux différents programmes d'aide financière de dernier recours.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
19	Individualiser les prestations d'aide financière de dernier recours afin de permettre la vie maritale et favoriser l'entraide entre prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
20	Ne pas comptabiliser les prestations d'aide financière de dernier recours comme un revenu pour le calcul de l'impôt, tout en imposant les revenus de travail des personnes prestataires.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère des Finances
21	Rendre plus facile l'accès au PSS pour les personnes en situation de handicap et étant désaffiliées.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Numéro	Recommandation	Ministère concerné	
22	 Agir pour éliminer ou réduire les dettes à l'aide financière de dernier recours Annuler toutes les dettes aux Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale; Cesser de collecter des intérêts sur les dettes aux Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale; Revoir les règles entourant la vie maritale pour les prestataires d'aide financière de dernier recours afin de mettre fin aux dettes solidaires; Revoir le délai de prescription des dettes aux Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale à 5 ans. 	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère des Finances	
23	S'assurer que les personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale ayant de faibles revenus, mais possédant leur propre domicile reçoivent une aide afin de payer les taxes municipales. Cela pourrait notamment être fait en élargissant et bonifiant les programmes existants pour les personnes aînées, ou en faisant bénéficier ces personnes d'une exonération ou d'un crédit d'impôt permettant d'alléger les taxes.	Ministère des Finances / ministère des Affaires municipales	
24	Réintégrer dans la liste des « diagnostics évidents » pour l'accès au PSS les diagnostics de bipolarité, de schizophrénie et d'autisme	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
25	Mandater le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale afin de réaliser une recherche sur la possibilité de créer une prestation universelle pour les personnes en situation de handicap afin de favoriser leur inclusion sociale, leur sécurité financière et leur participation économique.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale	
	Rendre plus intéressantes les mesures fiscales		
26	Rendre remboursable le Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques dès 2023.	Ministère des Finances / Revenu Québec	
27	Harmoniser l'évaluation pour accéder au Crédit d'impôt pour personnes ayant une déficience grave et prolongée au niveau provincial avec celle pour le Crédit d'impôt pour les personnes handicapées au niveau fédéral.	Ministère des Finances / Revenu Québec	
28	Augmenter les crédits d'impôt pour les personnes proches aidantes.	Ministère des Finances / Revenu Québec	

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
29	 Faciliter l'accès et bonifier le Supplément pour enfant handicapé (SEH) et le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) Établir des paliers de financement au SEH pour mieux prendre en compte la variation des besoins de soutien financier des familles vivant avec un enfant handicapé; Utiliser le montant actuel du SEH comme un plancher pour les différents paliers de financement; Simplifier les formulaires d'accès et clarifier et expliciter les critères d'accès. 	Revenu Québec
30	Augmenter le montant des divers paliers du Supplément pour enfant nécessitant des soins exceptionnels.	Revenu Québec
31	 Améliorer le Régime des rentes du Québec Ne pas considérer la rente d'invalidité pour les personnes entre 60 et 65 ans comme une rente de retraite; Supprimer, avec effet rétroactif, la pénalité qui est appliquée à la rente de retraite versée aux personnes qui atteignent l'âge de 65 ans et qui ont perçu une rente d'invalidité entre 60 et 65 ans (peu importe l'âge de début de versement de la rente d'invalidité); Individualiser les prestations du régime des rentes du Québec. 	Revenu Québec
	Logement social et accompagnement en logement social, fina	ncement à la personne
32	Inclure des logements à prix modique pour les personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale dans chaque nouvelle unité d'habitation de plus de 5 logements et prévoir des sanctions pour les promoteurs qui contourneraient l'obligation.	Ministère des Affaires municipales
33	Inclure des logements adaptés ou adaptables pour les personnes en situation de handicap dans chaque nouvelle unité d'habitation de plus de 5 logements et prévoir des sanctions pour les promoteurs qui contourneraient l'obligation.	Ministère des Affaires municipales
34	Octroyer des unités du Programme supplément au loyer (PSL) à la personne pour les personnes en situation de handicap et celles ayant des troubles de santé mentale.	Ministère des Affaires municipales
35	Réintroduire le programme AccèsLogis ou une alternative semblable visant à mettre en place de projets dédiés à des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale dans un contexte de mixité sociale.	Ministère des Affaires municipales

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
36	Financer des services de soutien à la vie communautaire en logement social ou communautaire pour les personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale.	Ministère de la Santé et des Services sociaux / ministère des Affaires municipales
37	Financer le développement dans chaque région du Québec d'un service d'accompagnement et de soutien au logement à intensité variable pour l'ensemble des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale.	Ministère de la Santé et des Services sociaux / ministère des Affaires municipales
38	Arrimer les différents réseaux (santé, services sociaux, Société d'habitation du Québec, ministère des Affaires municipales, groupes de ressources techniques, etc.) afin de réduire les délais dans la mise sur pied de nouveaux projets résidentiels.	Ministère de la Santé et des Services sociaux / ministère des Affaires municipales / autres organisations et partenaires
39	S'assurer du développement et du financement adéquat de ressources d'hébergement communautaire pour les personnes en situation de handicap en alternative à l'hébergement en CHSLD.	Ministère de la Santé et des Services sociaux / ministère des Affaires municipales
	Accès aux transports et mobilité	
40	Mettre en place une tarification sociale pour les personnes à faible revenu permettant l'obtention de titres de transport (mensuel, annuel ou individuel).	Ministère des Transports / municipalités
41	S'assurer de la gratuité et de la disponibilité des stationnements sur rue pour les personnes avec vignette de stationnement pour personne handicapée.	Ministère des Transports / municipalités
42	S'assurer de rendre disponible des services de transport collectif régulier et adapté afin de favoriser la participation sociale et économique des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale (van Holstein et al., 2022; Wasfi et al., 2017).	Ministère des Transports / municipalités
	Emploi et inclusion en emploi	
43	S'assurer que, dans la future Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, on trouve des mesures : • Visant l'embauche inclusive des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale (par exemple : mentorat, accompagnement en entreprise, suivis à long terme, etc.); • Pour convertir les sommes allouées à des mesures passives du MESS en mesures actives pour permettre aux personnes prestataires de programmes d'aide financière de dernier recours d'intégrer le marché du travail, notamment en soutenant l'accès à la mesure Contrat d'intégration au travail.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
44	Investir régionalement et alléger la bureaucratie pour mieux soutenir les employeurs et les personnes, afin de faciliter l'employabilité de la main-d'œuvre en situation de handicap.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
45	Limiter la durée de participation aux plateaux de travail et stages et mettre en place des mécanismes de surveillance et d'intervention pour lutter contre l'exploitation des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale participant à des programmes dans lesquelles elles ne sont pas payées un réel salaire (Institut de recherche et de développement sur l'inclusion et la société, 2021).	Ministère du Travail / ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère de la Santé et des services sociaux
46	Donner un statut égal au reste de la population aux personnes en situation de handicap en emploi ou participant à des programmes socioprofessionnels dans lesquels les employeurs réalisent une plus-value grâce à leur travail.	Ministère du Travail / ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère de la Santé et des services sociaux
47	Permettre aux personnes devant quitter leur emploi pour des raisons liées à des conditions épisodiques, cycliques ou chroniques de réintégrer leur emploi après une période d'absence et mettre en place des mesures de soutien pour les employeurs pendant la période d'absence.	Ministère du Travail / ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
48	Mettre en place une mesure de protection et de maintien en emploi à temps plein ou à temps partiel pour les personnes proches aidantes qui doivent s'absenter temporairement pour s'occuper d'une personne nécessitant des soins importants ou n'ayant pas de services en quantité suffisante, pour la période allant au-delà de la période de couverture de l'assurance-emploi.	Ministère du Travail / ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
49	Augmenter le taux du salaire minimum pour atteindre un seuil de revenu viable tel que calculé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (Eve-Lyne Couturier et al., 2023).	Gouvernement du Québec
	Participation sociale et inclusion	
50	Reconnaitre que la participation sociale et économique ne passe pas juste par l'emploi, mais aussi par le bénévolat, l'implication communautaire, le militantisme, etc.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
51	Mettre en œuvre un plan interministériel visant à réduire la judiciarisation et à favoriser l'accès au système de justice aux personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé mentale en adaptant les démarches et procédures.	Ministère de la Justice / ministère de la Santé et des Services sociaux / Office des personnes handicapées du Québec / Curateur public / ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
52	Compenser les coûts supplémentaires liés au handicap des toutes les personnes concernées, peu importe leur âge.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère de la Santé et des Services sociaux / Office des personnes handicapées du Québec
53	Prendre en compte l'analyse différenciée selon les capacités (ADC+) ainsi que les inégalités sociales de santé dans les portraits, les recherches, études, enquêtes, bilans, plans d'action, etc., concernant la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.	Gouvernement du Québec
54	Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la pauvreté, afin de déconstruire les préjugés à propos des personnes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
	Lutte aux préjugés	
55	Mettre en place une campagne de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation, la discrimination et les préjugés envers les personnes en situation de handicap ou ayant un trouble de santé mentale afin de favoriser leur inclusion sociale et leur participation économique.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère de la Santé et des Services sociaux / Office des personnes handicapées du Québec
56	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale inspirée des meilleures pratiques reconnues. La lutte contre la stigmatisation et la discrimination doit être examinée et confiée à un comité national, formé de personnes en situation de handicap ou vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, de membres de l'entourage, de représentants du milieu communautaire et du réseau public.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / ministère de la Santé et des Services sociaux / Office des personnes handicapées du Québec
	Éducation et études postsecondaires	
57	Rehausser les budgets des Centres de services scolaires afin d'offrir aux élèves en situation de handicap un programme adapté à leurs besoins en outillant les équipes écoles à des pratiques pédagogiques innovantes et inclusives.	Ministère de l'Éducation
58	Légiférer pour rendre obligatoire dans la <i>Loi sur l'instruction publique</i> la démarche de transition entre l'école et la vie active (TEVA) dans toutes les régions du Québec, afin de garantir l'inclusion sociale et la participation économique des jeunes adultes en situation de handicap, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	Ministère de l'Éducation

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
59	Accroitre les services aux personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale dans les institutions postsecondaires afin de favoriser leur succès académique et leur participation sociale future, notamment en assurant un financement distinct et direct aux personnes.	Ministère de l'Enseignement supérieur
60	Assurer un soutien aux organismes communautaires accompagnant des personnes en situation de handicap ou ayant un trouble de santé mentale dans leur parcours d'études.	Ministère de l'Enseignement supérieur / ministère de la Santé et des Services sociaux / Office des personnes handicapées du Québec
	Financement du filet social, dont les organisations co	mmunautaires
61	 Financer adéquatement les services de santé et les services sociaux: Investir 18 M\$ pour financer l'accessibilité et les accommodements nécessaires aux personnes en situation de handicap pour assurer leur participation à la vie associative des organismes communautaires (Fortier, 2017); Soutenir les organisations qui aident à développer et maintenir le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale; Financer et mieux reconnaître les organisations communautaires, notamment les organisations n'ayant pas d'ententes de services et ayant des sources de financement limitées (aide, entraide, milieux de vie, éducation populaire); Mieux financer et reconnaître les organisations en défense des droits; Souligner l'importance des pairs aidants et leur reconnaitre un titre d'emploi. 	Gouvernement du Québec
62	Rendre accessibles les services publics, de santé et de services sociaux (SAD, psychothérapie, nutrition).	Ministère de la Santé et des Services sociaux
63	Garantir l'accès et l'accessibilité des services alimentaires (épicerie, banque alimentaire, etc.) aux personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale afin d'assurer leur sécurité alimentaire.	Gouvernement du Québec
64	Ne pas réduire les impôts alors que les coûts des services et les besoins explosent.	Gouvernement du Québec
65	Garantir l'universalité des services publics, notamment en abolissant les contributions directes des usagers.	Gouvernement du Québec